

quinine qui ne réussit pas dans tous les cas de fièvre intermittente et avant le mercure et les iodures qui échouent parfois dans le traitement de la syphilis. Allons, confrères, un peu plus de raisonnement et moins d'enthousiasme. Je ne nie pas les faits, assurément : je pourrais même citer à mon tour de semblables séries également favorables, mais, à côté de cela, que de séries défavorables tout-à-fait ! J'en appelle ici à tous mes confrères de la ville de Montréal même où la diphthérie sévit chaque année. A nous aussi il arrive de donner le chlorate de potasse à hautes doses contre l'angine diphthéritique, et nous réussissons parfois ; il arrive même que nos malades guérissent sans le secours d'aucune médication active. Est-ce à dire que nous allons préconiser la médication expectante ? Souvent aussi le chlorate reste impuissant et les malades meurent, mais ce n'est pas à dire que le médicament les a tués. Est-ce que le chlorate de potasse de Kildare ou de Lorette est plus efficace que celui de Montréal ?

Les faits rapportés par mes deux confrères sont fort convaincants sans doute, mais ce ne sont que des faits. C'est Velpeau, je crois, qui a dit : "Les faits vous induiront souvent en erreur. Il faut les accepter avec réserve... En les regardant vous devez vous en défier et rester persuadés que quelques-uns de leurs faces peuvent très bien vous échapper. En résumé les faits ne sont pas la science ; on s'en sert pour la former et voilà tout."

Au reste, je désire être compris ; je n'ai pas nié les bons effets du chlorate de potasse, j'ai seulement émis l'opinion que *ce n'est pas un spécifique*, et qu'il est loin de réussir dans *tous* les cas. Que mes honorables contradicteurs veuillent bien se donner la peine de relire ma lettre et ils n'y verront que cela. Si le chlorate de potasse leur procure de si merveilleuses cures, ils seraient bien aimables de venir exercer leur art à Montréal. La santé publique leur en serait éternellement reconnaissante.

Veillez agréer, messieurs les rédacteurs, l'expression de mes meilleurs remerciements.

Montréal, 22 août 1885.

MÉDECINE.

Extrait de foie de morue créosoté.—Depuis les travaux remarquables de MM. les Docteurs BOUCHARD et GIMBERT sur les propriétés antiseptiques et cicatrisantes de la *Créosote de hêtre*, ce médicament est entré dans la pratique journalière de la ville et des hôpitaux. Les praticiens de tous les pays ayant reconnu dans cette substance l'agent le plus capable d'enrayer la marche de la *phthisie pulmonaire*, cent moyens ont été imaginés pour rendre le *Créosote* facilement acceptable pour les malades, à dose suffisante. La tâche était facile. Poudres, pilules, dragées, émulsions, alcoolats, etc., tout cela fut essayé. Le mode d'administration qui donna les meilleurs résultats fut la combinaison des principes de la *Créosote* à ceux de l'*Huile de Foie de Morue*. Le VIN A L'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE CRÉOSOTÉ DE CHEVRIER rencontre parfaitement toutes les indications voulues.

Avec cette préparation, qui diminue considérablement l'odeur et la saveur spéciales de la *Créosote*, le médecin peut augmenter rapidement la dose du médicament spécifique et obtenir facilement les résultats surprenants signalés par tous les cliniciens. Tous affirment que la *Créosote de hêtre* arrête le travail destructeur de la *phthisie*, en diminuant l'expectoration, réveillant l'appétit, faisant tomber la fièvre, supprimant les sueurs, augmentant le poids du corps.